

même si on a consacré beaucoup d'argent aux études d'ingénieurs et à certains travaux préliminaires sur la chaussée, ce projet ne tient pas devant les réalités économiques.

Bien entendu, cela n'élimine pas la nécessité d'un moyen de transport suffisant pour réouvrir aux provinces de l'Atlantique les marchés du Nord-Est des États-Unis. Il semble toujours plutôt triste de constater à quel point notre commerce était florissant à une certaine époque de notre développement national qui a dé péri. Je ne comprends pas tout à fait comment on pourrait y remédier en appliquant des tarifs qui pourraient être à caractère sélectif ou discriminatoire mais je verrai certainement à approfondir la question.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le temps du secrétaire parlementaire est écoulé.

RADIO-CANADA—LES RUMEURS D'ACTIVITÉS SUBVERSIVES AU SEIN DU PERSONNEL

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le 2 mars, j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) des renseignements au sujet de certaines remarques qu'il aurait faites à une réunion de l'aile québécoise du parti libéral fédéral à Québec et dans lesquelles il prenait à partie les éléments séparatistes existant à l'intérieur du réseau français de la Société Radio-Canada. Le ministre n'a pas eu l'occasion de répondre à la Chambre mais, à l'extérieur, il a fait quelques observations sur les questions que j'avais soulevées alors. Je n'ai pas eu l'occasion d'en dire davantage et alors je ramène toute l'affaire devant le Parlement aujourd'hui. À l'extérieur de la Chambre, le ministre, selon un rapport de la *Presse canadienne*, aurait dit que les sympathies séparatistes de nombreux employés de Radio-Canada sont le reflet des libertés démocratiques dont il est fier. Par contraste, nous avons le reportage suivant de la réunion à laquelle j'ai fait allusion et à laquelle le ministre a parlé:

Un groupe de libéraux en colère a hier soir accusé la Société Radio-Canada, le réseau français de CBC, de contribuer davantage à l'agitation dans le Québec que les terroristes du FLQ.

On attribue au ministre les paroles que voici:

Il faudra peut-être un jour fermer les portes de Radio-Canada si nous avons le sentiment que l'existence même du pays est menacée.

Et plus loin:

M. Chrétien a exhorté les délégués à rédiger une résolution en vue de demander au Conseil de la radio-télévision canadienne d'examiner les opérations de Radio-Canada.

Le reportage dit encore:

Les téléspectateurs de Radio-Canada risquent d'être mieux renseignés sur le terrorisme en Algérie et autres lieux que sur les événements constructifs qui se passent dans leur propre pays.

Puis le ministre aurait déclaré:

Depuis deux ans et demi que je suis à Ottawa, je n'ai eu que cinq minutes sur le réseau de langue française pour expliquer les choses merveilleuses que le Canada fait dans le Nord pour ses populations autochtones.

[M. Danson.]

Nous trouvons encore ce qui suit:

M. Chrétien prétend qu'il a été invité par Radio-Canada à «passer cinq minutes à la télévision pour remplir un blanc entre deux émissions séparatistes d'une demi-heure».

Composé d'une centaine de personnes, ce groupe a accusé M. Pelletier de se dérober à ses obligations en permettant à Radio-Canada «de détruire systématiquement le pays.»

Ce sont là des propos catégoriques, venant de la part d'un ministre. C'est pourquoi j'ai cru bon de les mentionner devant la Haute Cour du Parlement. Il faudrait sans doute aborder cette situation d'une manière spécifique étant donné la dangereuse schizophrénie dont fait preuve le gouvernement à l'extérieur du Parlement en courant deux lièvres à la fois. C'est ce comportement schizophrène à l'endroit de la subversion dans les media qui a en partie été à l'origine de la situation qui nous a obligé de suspendre les libertés civiles durant la crise québécoise, en octobre dernier.

À propos du même problème, de nombreux parlementaires québécois ont émis des protestations devant le comité de la radiodiffusion au cours des deux dernières années. Nous avons connu des difficultés à propos de la Compagnie des jeunes Canadiens dans laquelle s'étaient infiltrés des éléments terroristes qui préconisaient la violence, et qui ont anéanti cette institution plutôt féconde qui n'offre plus aujourd'hui qu'un pâle reflet de ce qu'elle aurait pu devenir. Et nous voyons le Conseil des arts du Canada accorder des bourses à Stanley Gray qui, non content de se livrer à de violentes diatribes, a également dirigé—et ceci est important, car ce n'est pas la liberté de parole qui est en cause en l'occurrence—des manifestations dans les rues de Montréal.

• (10.10 p.m.)

À toutes ces protestations, le secrétaire d'État (M. Pelletier) a répondu qu'il ne songeait pas à restreindre ces activités terroristes et violentes, en parlant de celles de la CJC et du D^r Stanley Gray. Incidemment, ces questions se sont depuis réglées d'elles-mêmes. Mais, aux accusations portées par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), le secrétaire d'État a répondu de la façon suivante:

M. Pelletier a répondu que le contrôle direct de l'État sur Radio-Canada serait plus dangereux que toute influence séparatiste au sein du réseau et il a ajouté que le CRTC exerçait une bonne surveillance sur la radiodiffusion.

J'estime que c'est prendre pour axiome la question à prouver. Personne ne veut voir le gouvernement assumer le contrôle direct de la Société Radio-Canada. Ce que nous voulons, c'est une politique conséquente de la part du cabinet qui prévienne le genre de tragédie schizophrénique qui, pendant quelques semaines en octobre 1970, a menacé l'existence même de la nation.

Ce que j'essayais d'établir dans ma question, c'est que j'espère que la révolution n'a pas gagné le CRTC qui a assumé des pouvoirs inusités de réglementation et de surveillance. Lorsqu'il s'agit du contenu canadien et d'autres problèmes marginaux de cette sorte, il peut certainement s'occuper d'une situation où le plus puissant media jamais élaboré par l'homme sert à des fins positives pour aider la cause de l'unité nationale plutôt qu'à des fins destructives dont ce media est capable, comme l'ont montré les Sept de Chicago et d'autres éléments terroristes aux États-Unis.

M. Barnett J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Les remarques de l'honorable député de